Croissance et emploi dans le cadre de l'UEM: politique économique en vue des orientations de 1998

1998/2049(COS) - 15/04/1998

La commission s'est prononcée contre une diminution obligatoire de la durée de travail. Elle serait contraire, à son avis, au principe de subsidiarité et pourrait s'avérer néfaste pour l'emploi puisque le volume de travail disponible ne peut être considéré comme invariable, mais est fonction, au contraire, du facteur "coût du travail".Ce débat s'est déroulé lors de la réunion consacrée à l'adoption du rapport de M. Carlos-Alfred GASOLIBA I BÖHM (ELDR, E) sur le rapport économique annuel présenté par la Commission européenne.Si la commission a apprécié le nouveau format du rapport économique annuel présenté dans la perspective des circonstances particulières qui caractériseront 1998 avec la mise en place de l'UEM, elle a invité la Commission à présenter une analyse plus fine des aspects marquants de la situation économique, sur la base d'un examen approfondi des perspectives dans un moyen terme de 5 ans. Elle a également déclaré que le pronostic essentiel formulé dans le rapport économique annuel n'était pas dépourvu de risques : les évolutions à venir du Dollar américain, les répercussions indirectes de la crise asiatique sur l'économie européenne et d'éventuelles turbulences des marchés boursiers doivent être prises davantage en considération.La commission a réitéré son appel pour que s'intensifie la lutte contre le chômage au niveau communautaire afin de soutenir les efforts déployés par les Etats membres. La Commission devrait présenter des propositions dans le nouveau cadre de l'UEM pour harmoniser les politiques économiques de l'UE et de ses Etats membres pour que l'on ne débouche pas sur une spirale descendante de taxes et de dépenses, mais bien sur une valeur ajoutée européenne pour l'emploi. La commission a déploré que la réduction rapide des déficits se soit faite dans nombre de pays par le biais d'une baisse des dépenses au détriment de cibles faciles comme les investissements, l'enseignement, la recherche et le développement.De là la nécessité de rééquilibrer les budgets en faveur de ces dépenses au titre des ressources humaines. Imposée maintenant une discipline budgétaire extrême pourrait se révéler contre-productive pour l'activité économique. La discipline budgétaire n'a pas pour effet automatique d'enclencher les "cycles vertueux" dépeints par le rapport de la Commission et elle doit être contrôlée de près. La commission a appelé les Etats membres à se conformer aux résolutions du Conseil en matière de concurrence fiscale entre Etats membres et a mis l'accent sur la nécessité d'alléger la charge fiscale pesant sur le travail et de se mettre d'accord sur un taux d'imposition minimal en Europe pour les entreprises. Enfin, les députés ne se sont pas prononcés en faveur de créations d'emplois obtenues au moyen d'une baisse spectaculaire des salaires des travailleurs peu qualifiés. Il pourrait en résulter un regain de pauvreté, une menace pour la cohésion sociale dans l'Union, pour aboutir à créer des emplois ne permettant pas de gagner de quoi mener une vie décente.